**La politisation du dossier de l’immigration**

Banlieues, exclusion, maîtrise des flux migratoires : ces trois thèmes hantent le paysage politique français des années 90.

Les banlieues, nouvelles figures des "classes dangereuses", transforment le débat sur l’immigration en un débat sur la ville, l’exclusion, la crise de la citoyenneté et la montée des communautarismes. La banlieue devient ainsi le lieu de toutes les expérimentations relatives aux politiques de la ville, mais aussi des plus grandes misères : drogue, délinquance, Islam "dur", violence, morts, amalgames largement médiatisés. Sous l’expression « Politique de la Ville », on regroupe l’ensemble des politiques conduites depuis le début des années 1980 pour enrayer les processus de dégradation des grands quartiers d’habitats sociaux majoritairement construits dans les années 1960 et 1970 le plus souvent à la périphérie des villes.

En 1988, sur proposition du Premier ministre, Michel Rocard, la Délégation Interministérielle à la Ville est créée, pour assurer une mobilisation des différents acteurs concernés et un suivi des contrats de quartier ou de ville, mais aussi de constituer un réseau et ainsi de permettre une réflexion permanente sur cette politique innovante. En 1990, un ministre de la Ville est nommé, Michel Delebarre. En 1991, treize sous-préfets à la Ville seront désignés pour coordonner l’intervention de l’État au niveau local, définir et mettre en œuvre les contrats avec les collectivités locales et assurer la gestion des crédits déconcentrés. 400 quartiers reconnus comme les plus précaires en France seront concernés par ces contrats de Développement Social Urbain signés entre l’État et les collectivités locales. Ainsi dans les années 1990, la Politique de la Ville va se structurer et prendre de l’ampleur sous l’effet d’un fort consensus des politiques, sociologues, bailleurs sociaux et techniciens sur la nécessité d’agir pour ces quartiers à l’écart des villes et pour leurs habitants exclus de la société. L’enjeu est de normaliser ces quartiers par de grandes opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain, et par d’importants programmes d’insertion et d’intégration des populations. On est alors dans une vision assez binaire de la société avec des quartiers dans la norme et d’autres qui doivent y entrer et des habitants qui sont inclus et d’autres, exclus, qu’il faut intégrer.

Bien que très peu explicitement définie, la norme est synonyme de mixité. Un quartier « normal » est un quartier qui abrite des populations d’origines et de catégories sociales diverses. De fait, ce qui est « anormal » c’est la concentration de ménages précaires et issus de l’immigration sur un même territoire. Les exclus sont ceux qui n’ont pas de formation et de travail, voire de repères dans la société française. Ce sont ceux qui seront les plus touchés par la crise économique de 1993.

Les habitants des quartiers concernés vont s’approprier cette image et cette perception d’exclusion d’autant plus qu’ils partagent un profond sentiment de relégation. Les désillusions sont grandes après les espoirs et les fortes mobilisations des années 1980, à l’exemple de la Marche pour l’égalité initiée aux Minguettes, pour demander plus de reconnaissance et être considérés comme des Français à part entière. De plus, la crise économique renforce les situations de précarité particulièrement dans ces quartiers, et les comportements discriminatoires demeurent.

C’est dans ce contexte que des peurs collectives se font jour autour de quelques figures sociales : le musulman intégriste, l’exclu, le délinquant, dans un imaginaire nourri par un sentiment croissant d’insécurité et d’individualisme, sur fond de chômage. C’est dans ce même contexte que la culture urbaine, le hip hop, va se structurer et prendre de l’ampleur, comme un écho à une mise à l’écart, comme une revendication identitaire. Sensibilisés par les relais associatifs, les responsables de la Politique de la Ville de l’État et des collectivités locales vont favoriser ces pratiques émergentes. Peu à peu, le mouvement hip hop va s’imposer comme un véritable mouvement culturel et artistique au niveau national et le rap va envahir les ondes.

Dans le même temps, l’Institut des Hautes Études de la Sécurité Intérieure (IHESI) et le Haut Conseil à l’Intégration (HCI) sont également créés.

Le thème de l’exclusion est, à partir des années 90, le symbole d’une cassure sociale et la fin de la société de classes sur laquelle a fonctionné le débat politique français depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Une société de classes moyennes avec, à ses marges, des exclus, notamment les immigrés, lui aurait ainsi succédé. C’est le discours de l’extrême droite, à en juger par le programme électoral du candidat du Front National aux présidentielles de 1995 : "Trois millions d’immigrés rapatriés".

Quant au thème de la maîtrise des flux migratoires, il fait partie de questions restées sans réponse, à droite comme à gauche, mais il a pris une dimension plus géopolitique et s'inscrit dans un débat largement européen.

En France, les débats politiques se plaisent à répéter qu'il ne peut y avoir d'intégration s'il n'y a pas maîtrise des flux migratoires. Aussi, chacun promet de verrouiller les frontières encore davantage que son adversaire ou prédécesseur, dans une situation qui laisse entière la question ambiguë de l'immigration clandestine, où l'économie est contre la politique, car elle satisfait une demande structurelle sur le marché du travail. Depuis la fin des années 80, le thème des réfugiés et demandeurs d'asile focalise des franges croissantes de l'opinion autour des "faux réfugiés" entretenant une suspicion de fraude, de tricherie à propos de groupes entiers de populations.

L'immigration, dans le débat politique français mais aussi européen s'inscrit désormais dans une dimension symbolique qui transcende largement les réalités, où jeu politique consiste à suggérer que l'on fait quelque chose dans une logique de l'offre et de la demande politiques.

Source:   <http://melting-post.fr/post/23281348221/la-loi-pasqua-mehaignerie-et-la-remise-en-cause>; <http://confluences.ifrance.com/textes/14withol.htm>; :<http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/polix_0295-2319_1995_num_8_32_2095>; <http://www.millenaire3.com/uploads/tx_ressm3/Poli_Ville_Ans_90.pdf>

ANALYSE GLOBALE

1. Cochez la bonne réponse :
	1. Par « Politique de la Ville », on entend :
2. l’intervention de l’État français dans la rénovation des immeubles des villes les plus grandes de France ;
3. l’ensemble des politiques de l’État français conduites depuis les années 1980 pour améliorer la cadre de vie des grands quartiers d’habitats sociaux majoritairement construits dans les années 1960 et 1970 à la périphérie des grandes villes françaises ;
4. l’ensemble des mesures visant à régler les conditions de vie et de travail des immigrés dans les quartiers sensibles des grandes villes françaises ;
5. l’ensemble des mesures proposées par les forces de l’ordre pour éviter tout acte de violence dans les villes françaises
	1. Un quartier « normal »  :
6. s’oppose à un quartier « anormal » par le fait d’y exclure ses habitants immigrés ;
7. présente la concentration de ménages précaires et issus de l’immigration sur un même territoire ;
8. par opposition à un quartier « anormal », est caractérisé par une mixité intéressant des populations d’origines et de catégories sociales diverses ;
9. est un quartier qui n’abrite que des populations d’origine européenne
	1. Pendant les années 1990, le développement du hip hop et du rap est dû à :
10. une revendication identitaire des jeunes mis à l’écart de la société française ;
11. un sentiment croissant d’insécurité et d’individualisme sur fond de violence ;
12. l’émergence de peurs collectives envers les étrangers ;
13. l’augmentation de l’immigration africaine et à la baisse de l’immigration européenne
	1. Pendant les années 1990, le thème de l’exclusion est alimenté par :
14. le développement du hip hop et du rap ;
15. le programme de l’extrême droite française, qui fait identifie l’exclusion par les immigrés  ;
16. la poussée des jeunes issus de la seconde génération de l’immigration ;
17. le développement de la Politique de la Ville
18. Répondez aux questions suivantes :
19. Quel poids les banlieues acquièrent-elles à l’aube des années 1990 en France ?

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

1. Quels sont les objectifs visés par la Politique de la Ville entre la fin de années 1980 et le début des années 1990 ?

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

1. Quels facteurs provoquent-ils le sentiment de relégation et d’exclusion des habitants des quartiers visés par la Politique de la Ville ?

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

1. Quelles retombées ce même sentiment engendre-t-il auprès de ces habitants ?

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

1. Quel rapport émerge-t-il des débats politiques en France entre intégration et maîtrise des flux migratoires pendant les années 1990 ?

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

ANALYSE APPLIQUÉE AU TEXTE

1. Pour chaque terme/ expression proposé/e, identifiez son terme/ expression équivalent/e dans le texte :

peupler …………………………………………….

une progression …………………………………………….

réunir …………………………………………….

une surveillance …………………………………………….

toucher …………………………………………….

une référence …………………………………………….

une attitude …………………………………………….

émerger …………………………………………….

voir le jour …………………………………………….

une rupture …………………………………………….

un contrôle …………………………………………….

appartenir à …………………………………………….

contrôler …………………………………………….

1. À partir des noms proposés, identifiez les adjectifs correspondants dans le texte :

un danger …………………………………………….

un média …………………………………………….

une société …………………………………………….

une innovation …………………………………………….

la précarité …………………………………………….

une ville …………………………………………….

une identité …………………………………………….

une élection …………………………………………….

une croissance …………………………………………….

1. Analysez les éléments soulignés (catégorie grammaticale, genre, nombre, temps verbal, personne verbale…) :
2. En 1988, sur proposition du Premier ministre, Michel Rocard, la Délégation Interministérielle à la Ville est créée […]

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………...

1. 400 quartiers reconnus comme les plus précaires en France seront concernés par ces contrats de Développement Social Urbain […]

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………...

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………...

1. […] les responsables de la Politique de la Ville de l’État et des collectivités locales vont favoriser ces pratiques émergentes.

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………...

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………...

1. En France, les débats politiques se plaisent à répéter qu'il ne peut y avoir d'intégration s'il n'y a pas maîtrise des flux migratoires.

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………...

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

1. Identifiez les infinitifs présents dans le texte et classez-les par groupe.

APPROFONDISSEMENT DU TEXTE

1. Après avoir lu le texte suivant, remplissez-le avec les prépositions proposées :

de de de de de de de

de par par par pour depuis en

en en en en en entre entre

dans dans dans à à à à

**La réforme du code de la nationalité de 1993**

La dimension symbolique qu’acquiert l’immigration ……………. le débat politique français et européen est, entre autres, témoignée …………….. la réforme du code de la nationalité française ……………1993, la loi dite loi Pasqua-Méhaignerie, qui a modifié les voies d'accès à la qualité de Français ………………… façon globalement restrictive.

…………….. particulier, ce caractère restrictif est le produit …………….. deux séries de mesures. La première série affecte l'équilibre qui s'était établi ……………… près de deux siècles entre les principales sources d'attribution de la nationalité française, …………………. le *ius sanguinis* ou «droit du sang», qui la fait dériver d'une filiation juridiquement établie, et le *ius soli* ou «droit du sol», qui la confère à raison du lieu de naissance et, le cas échéant, de résidence. La loi de 1993 a modifié les poids respectifs de ces sources.

……………… effet, elle n'a pratiquement pas changé les règles du « droit du sang ». ……………… revanche, elle a restreint le « droit du sol ». D'abord, l'étranger né …………………. France et y résidant, devenait ……………… plein droit Français ………………. sa majorité. …………………. la loi de 1993, il lui faut désormais réclamer cette qualité ……………….. 16 et 21 ans. …………………. surcroît, on ne peut plus, comme naguère, la réclamer en son nom avant qu'il ait atteint 16 ans.

Ensuite, l'enfant né en France dont l'un des parents est lui-même né en France, est ………………… principe Français dès sa naissance ………………… vertu d'un «double droit du sol». Ce «double droit du sol» ne concerne plus les personnes originaires des anciennes colonies : les enfants nés en France après le 31 décembre 1994, dont l'un des parents est né, avant l'indépendance, ……………….. un État issu ………………. l'ancien Empire — donc, en territoire français — ne sont plus Français de ce chef. Sans doute, le principe est-il maintenu ………………… les enfants originaires d'Algérie, mais seulement si celui de leurs parents qui est né dans ce pays avant 1962 a déjà cinq ans de résidence régulière en France.

Une autre série de mesures multiplie les obstacles …………………… l'acquisition de la nationalité française par le conjoint étranger d'un Français ou d'une Française. En principe, une simple déclaration suffit, mais cette déclaration n’est souscrite qu’après l'expiration d'un temps de vie commune, qui est porté de un ……………… deux ans. De plus, la déclaration peut être contestée ………………. le Parquet si la vie commune cesse au bout d'un an, ce qui ferait présumer une fraude. Le gouvernement conserve ici le pouvoir ……………………. s'opposer à l'acquisition de la nationalité. Enfin, on doit rapprocher ces dispositions …………………… celles qui, introduites par les lois « relatives ……………… la maîtrise de l'immigration », permettent d'empêcher ou d'annuler les mariages de complaisance, contractés ………………… le but de procurer la nationalité française au conjoint étranger.

Source:  <http://melting-post.fr/post/23281348221/la-loi-pasqua-mehaignerie-et-la-remise-en-cause>; <http://confluences.ifrance.com/textes/14withol.htm>; :<http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/polix_0295-2319_1995_num_8_32_2095>